

# COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

Réunion du 25 AOUT 2020

**Présents** : A. Brault / G. Bouat / D. Marchal / B. Buosi / A. Remli / M. Vachetta.

**Excusés** : D. Guillard / C. Maugiron.

**Adresse mail de la commission** : [sportive@isere.fff.fr](mailto:sportive@isere.fff.fr)

## U15 A 11

Courriers Clubs : Entente Chabons/Oyeu transmis à la commission des règlements.

### D2 : Composition des poules de la 1° Phase :

**Poule A** : Vallée de la Gresse / Jarrie Champ / Manival 2 / Versoud / Villeneuve / Eybens 3.

**Poule B** : Echirolles Surieux / Echirolles 3 / USVO / Quatre Montagnes / La Murette 2 / Chirens.

**Poule C** : Chatte / Voreppe / LCA Foot 38 / Crossey / Formafoot Bievre Valloire / Beaurepaire.

**Poule D** : Balmes Nord Isère / Corbelin / Vallée Bleue / Vallée du Guiers 2 / Cassolard. Passageois /Vallée d'Hien.

**Poule E** : Mos 3R 2 / Nord Dauphiné / Isle d'Abeau 2 / Tour St Clair 2 / Vézeronce / Nivolas.

*Responsable : Bernard BUOSI. Tel : 06.74.25.85.94*

## U17

**Courrier : USVO** : Prenant en compte le mail de ce club du 25 Juillet, s'étonnant de son intégration en poule B, entraînant de nombreux kilomètres à parcourir et des coûts importants pour le club.

Sur ce,

Considérant que pour autant, le club n'a pu obtenir l'accord d'un autre club d'une autre poule pour envisager une inversion.

**La commission sportive est au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande du club.**

D2 :

GONCELIN n'engageant pas d'équipe est remplacé par DOMARIN.

SEYSSINET : ayant refusé le pré-engagement est remplacé par St Hilaire de la Cote

## D 2 : Composition des poules de la 1° phase

**Poule A** : VALLEE GRESSE / EYBENS 3 / PONT DE CLAIX / VOREPPE / RACHAIS 2 / PAYS ALLEVARD.

**Poule B** : VOIRON MOIRANS / ECHIROLLES 3 / SASSENAGE / SEYSSINS 2 / SAINT MARCELLIN / GIERES 1.

**Poule C** : ST HILAIRE DE LA COTE/ LA MURETTE 2 / CROSSEY / LA SURE / CHIRENS / SAINT GEOIRE EN VALDAINE.

**Poule D** : DOMARIN / COTE SAINT ANDRE 2 / SAINT ANDRE LE GAZ / VEZERONCE DOLOMIEU / ARTAS CHARANTONNAY / TOUR SAINT CLAIR 2.

**Poule E** : MOS 3 R FC 2 / CHARVIEU / ESTRABLIN / ISLE ABEAU 2 / REVENTIN / BARMES NORD ISERE.

*Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38.*

## U20

**D2** : 22 équipes à ce jour ont validé leur pré-engagement. Il est rappelé que la date limite de validation des pré-engagements est le 7 septembre.

*Responsable G. BOUAT, tel : 06.08.33.54.49.*

## SENIORS

### Courriers :

**TIGNIEU** : ce club demande la programmation des matchs de son équipe 1ère en D3 le samedi soir en nocturne. L'éclairage du stade de Tignieu n'étant pas homologué la commission ne peut pas accéder à cette demande. La commission encourage le club de Tignieu à se rapprocher de la Commission des Terrains et Installations Sportives pour faire étudier l'homologation de l'éclairage du terrain.

**US THODURE** : Prenant en compte le mail de ce club du 2 Aout, s'étonnant de son intégration en poule B, entraînant de nombreux kilomètres à parcourir et des coûts importants pour le club.

Sur ce,

Considérant que pour autant, le club n'a pu obtenir l'accord d'un autre club d'une autre poule pour envisager une inversion.

**La commission sportive est au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande du club.**

**US FLACHERES et VALLEE DE L'HIEN** : Prenant connaissance des mails des 2 clubs, demandant à inverser leur place respective dans les poules de D4, que les deux clubs invoquent des arguments sportifs.

Sur ce,

Les 2 clubs étant demandeurs, la commission sportive donne son accord pour placer Vallée de l'Hien 2 en poule D et Flachères en poule E

**D2 Poule C** : suite à oubli de la commission pour une demande de jumelage le calendrier a été modifié. Les 12 équipes de cette poule sont priées d'en prendre connaissance.

**D5 : Ci-dessous paraît le projet des poules de ce niveau** : La commission souhaite faire des poules de 12 équipes, au vu des pré-engagements apparaissent dans chacune des poules des exempts. Pour les clubs en retard, leur inscription n'étant plus possible, ils devront les faire par mail adressé à la commission avec l'adresse officielle du club.

**D5 : Composition des poules :**

**Poule A** : Abbaye, Champagnier 2, Claix 2, 4 Montagnes, St Georges de Commiers 2, St Martin Hères 3, Sud Isère 2, Susville 2, Touvet Terrasse, Versoud 2, Villeneuve 2, Exempt 1.

**Poule B** : Chatte 2, Echirolles Surieux, FC 2 A 2, Moirans 2, Sassenage 3, St Joseph de Rivière 2, St Lattier 2, St Siméon 2, Tullins 2, UOP 2, Vourey 1, Exempt 2.

**Poule C** : Bizonnas 2, BOSS 2, Chabons 2, Commelle, ECBF 2, LCA Foot 2, Oyeu 2, St Hilaire de la Côte 2, Virieu Valondras 2, Vourey 2, Exempt 3, Exempt 4.

**Poule D** : ASCOL 2, Balmes NI 3, Batie Montgascon 3, Cassolard Passageois 2, Corbelin 2, Dolomieu 3, Les Avenières 2, St Geoire 2, Velanne 2, Chirens 2, Exempt 5, Exempt 6.

**Poule E** Bourgoin ASP 2, Cessieu 2, Crémieu, Corbelin 3, Nivolas 2, Ruy 3, St André 3, Tignieu 2, Unifot 3, Vallée Hien 3, Exempt 7, Exempt 8.

**Poule F** : Agnin 2, Artas Charantonay, Beaurepaire 2, Beauvoir 2, Cheyssieu 2, Collines 2, Estrablin 3, Eyzin St Sorlin 2, MOS 3R 4, Turcs de la Verpillière 2, Varèze 3, Exempt 9.

**Le Président**  
**M. Vachetta**